

Exercice Budgétaire : 2022

Fonction : 6312 AUTRES

Direction : DADR

Thème : C10.01 Agriculture

Objet : Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2023-2026 - Sa mise en œuvre via les dispositifs de soutien aux acteurs de la filière équine et l'élaboration d'appels à projets

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 22 novembre 2022, à 09:00, salle des délibérations - 11 Mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis – JOUE 24/12/2013 L 352/1,

Vu le règlement (UE) 2019/316 de la commission du 21 février 2019 modifiant le règlement (UE) n°1408/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité de fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture

Vu le régime cadre notifié n° SA 39677 relatif aux Aides aux actions de promotion des produits agricoles pour la période 2015-2022,

Vu le régime cadre notifié n° SA 50388 relatif aux Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire pour la période 2015-2022,

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n° 20180831 du Conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République,

Vu la délibération n°20171159 du Conseil régional en date du 29 septembre 2017, relative à l'adoption de la stratégie agricole de la Région Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2022, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération 2022.01852 du Conseil Régional du 17 novembre 2022 relative à l'adoption du « Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2023-2026 »,

Vu l'avis émis par la commission Agriculture, pêche et agroalimentaire

PREAMBULE :

Le « plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages » 2023-2026 fait suite au plan 2019-2022.

Un travail de bilan et de consultation de la profession et des acteurs de la filière, ont permis de proposer un toilettage des dispositifs spécifiques outillant ce plan.

Ainsi, conformément aux priorités de la Région, ce plan s'attache particulièrement à renforcer l'impact du cheval sur l'économie et l'emploi, avec la volonté de créer une dynamique à la fois transversale (l'ensemble des sous-filières) et verticale (de l'éleveur à l'utilisateur final).

Les dispositifs et appels à projets ci-après proposés s'inscrivent dans les deux leviers suivants :

- Levier 3 « Emploi, formation, soutien aux projets »
 - Priorité 11 « Amélioration des installations »
 - Appel à projets « Soutien aux investissements de la filière équine (hors hippodromes) »
 - Dispositif « Soutien à la modernisation des hippodromes »
- Levier 4 « Elevage : renforcer la production régionale (préservation, montée en qualité, débouchés économiques) »
 - Priorité 13 « Amélioration et valorisation de l'élevage régional »
 - Dispositif Soutenir les associations d'éleveurs et de propriétaires et structures organisatrices de concours d'élevage ou de ventes de chevaux »
 - Appel à projets « Amélioration génétique »
 - Dispositif « : Prime à la naissance pour les poulains de race Henson »
 - Dispositif « Acquisition de dispositifs de surveillance de poulinage »

DECIDE

Par 54 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

- d'approuver l'appel à projets « Soutien aux investissements de la filière équine (hors hippodromes) » présenté ci-après en annexe ;
- d'approuver l'appel à projet « Amélioration génétique » présenté ci-après en annexe ;
- d'approuver le dispositif « Soutien à la modernisation des hippodromes » présenté ci-après en annexe ;
- d'approuver le dispositif « Soutenir les associations d'éleveurs et de propriétaires et structures organisatrices de concours d'élevage ou de ventes de chevaux »
- d'approuver le dispositif « Prime à la naissance pour les poulains de race Henson nés en Hauts-de-France »
- d'approuver le dispositif « Acquisition de dispositifs de surveillance de poulinage » présenté ci-après en annexe ;
- d'approuver l'appel à projets « Cheval Territorial » ;
- d'abroger les dispositifs du « plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages » 2019-2022 créés lors de la délibération 2019.02394 du 21 novembre 2019, modifiés lors des délibérations 2020.00708 du 30 juin 2020 ; 2021.00362 du 4 février 2021 ; 2021.02063 du 18 novembre 2021 ; 2022.00146 du 1^{er} février 2022 et 2022.01605 du 4 octobre 2022.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (42) : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Sandra DELANNOY, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Monsieur Daniel LECA, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER.

Pouvoirs donnés (12) : Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Maxime CABAYE donne pouvoir à Madame Patricia POUPART, Madame Aurore COLSON donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN.

Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE.

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL.

N'ont pas participé au vote (0) :

Absents (2) : Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services
Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

ADOpte A L'UNANIMITE